

Amiens Voile - Base Nautique d'Argœuves

233 avenue du Général Foy - 80000 Amiens

contact@amiens-voile.fr – 06 21 90 02 97

SIRET : 44840602500024 – Association déclarée loi 1901

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Stage de voile sur notre base nautique

Article 1 – Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) régissent l'ensemble des stages de voile proposés par Amiens Voile (ci-après « le Club ») sur sa base nautique.

Toute inscription implique l'acceptation pleine et entière des présentes CGV par le client (ci-après « le Stagiaire » ou « le Responsable légal » pour les mineurs), qui déclare en avoir pris connaissance préalablement à son inscription.

Article 2 – Description de la prestation

Le Club propose des stages de voile comprenant notamment :

- Des séances de voile encadrées par des moniteurs diplômés,
- L'utilisation des équipements nautiques mis à disposition (bateaux, équipements de sécurité individuels),
- L'accueil et encadrement des stagiaires sur la base nautique,
- L'accès aux locaux, sanitaires et espaces communs de la base,
- Tout autre service expressément mentionné sur le programme du stage.

Le détail précis des prestations incluses, les dates, horaires, niveaux concernés et tarifs sont définis dans le programme du stage et acceptées par le Stagiaire (ou son responsable légal pour les mineurs).

Article 3 – Inscription et formation du contrat

L'inscription est considérée comme ferme et définitive à réception par le Club :

- du bulletin d'inscription dûment complété et validé de manière électronique.
- du versement de l'intégralité de la prestation avant la prestation.

La place est réservée à titre exclusif pour le Stagiaire à compter de la réception de ces deux éléments.

Article 4 – Tarifs et modalités de paiement

Les tarifs applicables sont ceux en vigueur au moment de l'inscription, tels qu'indiqués sur le programme. Ils sont exprimés en euros toutes taxes comprises (TTC).

Le règlement est dû à 100% avant la date du stage, avec les modalités de règlement exposées dans le programme.

Article 5 – Conditions d'annulation et de remboursement

5.1 Annulation à l'initiative du Stagiaire (ou de son responsable légal pour les mineurs)

Toute demande d'annulation doit être notifiée par courrier électronique à l'adresse contact@amiens-voile.fr. La date de réception de la confirmation électronique fait foi.

- Annulation reçue 14 jours ou plus avant le premier jour du stage : remboursement intégral des sommes versées.
- Annulation reçue entre 13 et 7 jours avant le premier jour du stage : remboursement de 50 % des sommes versées.
- Annulation reçue 6 jours ou moins avant le premier jour du stage, ou absence de notification préalable : aucun remboursement.

5.2 Report à l'initiative du Stagiaire (ou de son responsable légal pour les mineurs)

Le Stagiaire (ou son responsable légal pour les mineurs) peut demander le report de son inscription sur un autre stage, sous réserve de disponibilité, jusqu'à 14 jours avant le premier jour du stage. Le report est accordé une seule fois sans pénalité. Une demande de report plus tardive est soumise aux conditions d'annulation de l'article 5.1.

5.3 Annulation à l'initiative du Club

En cas d'annulation à l'initiative du Club pour des raisons indépendantes des conditions météo (cas de force majeure, raisons techniques ou de sécurité, nombre de participants insuffisant), le Stagiaire (ou son responsable légal pour les mineurs) sera remboursé de la totalité des sommes versées. Aucune autre compensation ne pourra être réclamée.

Article 6 – Conditions météorologiques et sécurité

La voile est un sport d'extérieur soumis aux aléas météorologiques. Le Club s'engage à mettre en œuvre tous les moyens disponibles pour adapter la navigation aux conditions du jour, en accordant la priorité absolue à la sécurité des participants.

La décision d'adapter, de modifier ou d'interrompre une séance en raison des conditions météorologiques relève exclusivement de l'appréciation du moniteur encadrant, dont le jugement est souverain.

En cas de conditions météorologiques défavorables :

- Le Club proposera, dans la mesure du possible, une adaptation du programme (exercices à terre, théorie, activités alternatives, etc.).
- Aucun remboursement ne sera accordé en raison de conditions météorologiques défavorables, dès lors que le stage est maintenu sous une forme adaptée.

Article 7 – Responsabilité et sécurité des participants

7.1 Obligation d'information

Le Stagiaire (ou son responsable légal pour les mineurs) s'engage à informer le Club, au plus tard 14 jours avant le début du stage, de tout élément susceptible d'affecter la pratique nautique : contre-indication médicale, non-savoir nager, allergie, handicap ou toute situation particulière.

7.2 Consignes de sécurité

Tous les Stagiaires sont tenus de respecter les consignes de sécurité délivrées par les moniteurs. Le Club se réserve le droit d'écarter du stage tout Stagiaire dont le comportement mettrait en danger sa propre sécurité ou celle d'autrui, sans remboursement.

7.3 Responsabilité du Club

Le Club est assuré en responsabilité civile pour les activités nautiques qu'il organise. Sa responsabilité ne saurait être engagée en cas de blessure ou accident résultant du non-respect des consignes de sécurité par un participant ou d'un comportement fautif de sa part.

Article 8 – Effectifs et conditions de réalisation

Le stage est organisé sous réserve d'un nombre minimum de participants, précisé dans le programme. En cas d'effectif insuffisant, le Club se réserve le droit d'annuler ou de reporter le stage dans les conditions de l'article 5.3.

Le nombre maximum de participants par groupe est déterminé en fonction des contraintes pédagogiques et de sécurité. Les inscriptions sont clôturées dès que la jauge maximale est atteinte.

Article 9 – Données personnelles

Les données personnelles collectées dans le cadre de l'inscription sont traitées conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD – UE 2016/679). Elles sont utilisées exclusivement pour la gestion du stage et ne sont pas transmises à des tiers hormis la Fédération Française de Voile dans le cadre du Passeport Voile. Le Stagiaire (ou son responsable légal pour les mineurs) dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression en contactant le Club par email.

Article 10 – Litiges et droit applicable

Les présentes CGV sont soumises au droit français. En cas de litige, une solution amiable sera recherchée en priorité. À défaut d'accord, le tribunal compétent du ressort du siège social du Club sera seul habilité à connaître du différend.

Version du 25 mai 2026 – Amiens Voile Base Nautique d'Argœuves